

chargement déjà données pour plusieurs cargaisons à destination de ce port.

C'est-à-dire Liverpool. Ce télégramme venait des représentants de A. F. et B. McKay, importateurs de bois et de produits de bois du Royaume-Uni. Telle est la nature de la concurrence qui a exclu notre bois du marché britannique.

Et maintenant, nous aborderons l'article 21. Parlant de l'attitude du gouvernement anglais touchant cette clause, j'ai exprimé franchement mon avis au comité, au Parlement et aux représentants de la presse: Pour moi, du moment que le gouvernement anglais a signé un document de cette nature, il en exécutera l'intention et la lettre dans le même esprit qu'il l'a conclu. Et je n'ai pas changé d'avis. A l'appui de cette opinion, je ferai observer que le représentant de l'une des plus puissantes maisons d'importation de bois marchand du Royaume-Uni,—je m'abstiendrai de donner son nom pour l'instant,—est actuellement au pays. Cet homme d'affaires voyage par tout le Canada. Il a visité le Nouveau-Brunswick, la province de Québec et l'Ontario et, maintenant, il est en Colombie-Anglaise, concluant des marchés qui permettront à la maison qu'il représente d'importer du bois marchand canadien dès que le marché anglais sera libéré de l'excédent d'approvisionnement qui existe. Or, que dit cet homme d'affaires? Avant la conclusion des accords en discussion à Ottawa, la maison qu'il représente était en pourparlers avec le gouvernement de la Lettonie touchant la production et l'importation d'une énorme quantité de bois marchand.

Voici l'offre que sa maison avait reçue du gouvernement de la Lettonie: "Nous vous fournirons les billes à scier pour rien, si vous consentez à nous remettre la moitié des bénéfices, une fois que vous les aurez converties en bois d'œuvre et vendues sur le marché du Royaume-Uni". L'accord était rédigé et sur le point d'être signé lorsque la conférence d'Ottawa est intervenue et adopta l'article 21. Or, les importateurs communiquèrent le document à la chambre de commerce anglaise et dirent: "Qu'advient-il si nous signons ce contrat?" Et voici la réponse qu'on leur a faite: "Vous vous trouverez en face d'une interdiction. Sous l'empire de l'article 21, la Grande-Bretagne ne tolérera plus l'importation de bois qui est produit avec l'aide de l'Etat et de cette manière-là. Voilà de quelle façon le gouvernement anglais envisage les divers aspects de la situation".

Maintenant, j'ai étudié la situation avec soin et je suis quelque peu au fait de la production et de la vente du bois marchand dans l'est du Canada. Or, m'est avis que dès que l'encombrement disparaîtra du marché britan-

nique et que le taux du change reprendra sa stabilité, le marché anglais nous reviendra comme avant 1914 et au cours des années comprises entre 1918 et 1922. Quant à ce que mon honorable ami a dit au sujet de la stabilisation du dollar avec la livre en imprimant plus de billets, la chose peut être bien vue de certaines gens, mais je crains fort que, si nous devons compter sur la déflation sur l'impression de billets en plus grandes quantités, pour le retour à des conditions normales, à la stabilité mondiale qui seule permettra à ce pays-ci et aux autres nations de reprendre le cours ordinaire des affaires, il nous faudra attendre longtemps. Il faudra plus de trois ans.

M. MacLEAN: Je vois que ce numéro vise aussi les conserves de poisson. Le ministre peut-il nous dire le chiffre de nos exportations de conserves de homard sur le marché anglais et dans d'autres pays?

L'hon. M. STEVENS: Je le donnerai dans un instant.

M. MacLEAN: Pendant que le ministre cherche ce renseignement, on me permettra de dire quelques mots. Mon honorable ami de Québec a parlé du change au point de vue de l'industrie forestière, et ce qui est vrai du bois l'est également de tous les autres produits. Il est incontestable qu'en ne parvenant pas à régler la question du change la conférence impériale n'a pas réussi à apporter le moindre soulagement à nos exportateurs de marchandises sur le marché anglais. La population canadienne ne se rend guère compte qu'au cours actuel du change nous contribuons de \$20 par chaque cent dollars au pouvoir d'achat de la population de Grande-Bretagne. Aujourd'hui, il nous est impossible de continuer les affaires dans de pareilles conditions. Plusieurs honorables députés ont parlé de cette question du change et il me semble fort déplorable que, sur une question de cette importance, les membres de la conférence, qui représentaient les diverses parties de l'empire, n'aient pu faire, dans leur rapport, aucune proposition à ce sujet. Je tiens à rendre ce témoignage au premier ministre qu'il a été à peu près le seul des membres de la conférence à émettre un avis d'ordre pratique relativement à la situation découlant du change. Il a proposé la création d'un syndicat impérial, auquel participeraient, sous le régime contributif, j'imagine, les gouvernements de toutes les parties de l'empire et l'établissement d'un organisme au moyen duquel le change pourrait être contrôlé à l'aide des fonds versés dans ce syndicat. Je crois que l'on aurait pu faire quelque chose. Il est bien bel et bon de parler de préférence dans ces